

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 11 mai 2020, à 13h, par visioconférence à huis clos.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller, Christian Bélisle conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS : Étienne Gougoux, directeur général et Caroline Dupuis, directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'enregistrement vidéo de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 13h04.

2020.05.78

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2020**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Résolution- Octroi d'un contrat pour les travaux de réfection du chemin de l'Aéroport à La Macaza
 - 6.2 Résolution – Octroi d'un contrat de surveillance du chantier de réfection du chemin de l'Aéroport à la Macaza
 - 6.3 Résolution – Octroi d'un contrat du contrôle de la qualité des matériaux pour la réfection du chemin de l'Aéroport à La Macaza
 - 6.4 Résolution – Désignation d'un maire suppléant
 - 6.5 Résolution – Approbation de la dépense pour le permis annuel de vente de la cuisine collective
 - 6.6 Résolution – Approbation de l'achat d'un congélateur commercial pour la cuisine collective
 - 6.7 Résolution – Soutien communautaire et don des pourboires
 - 6.8 Résolution – Embauche de quatre étudiants pour l'été 2020
 - 6.9 Résolution – Adoption de la lettre d'entente avec le Syndicat SCFP – Section locale 5128 concernant les tâches à l'aqueduc
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1 Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
 - 7.2 Résolution – Approbation de la dépense pour la mise à jour du logiciel comptable pour la taxation CTAL
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1 Résolution – Embauche de monsieur Francis Boussaroque comme journalier saisonnier à la voirie
 - 10.2 Résolution – Mandat de trappage pour la saison 2020

11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
12. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 12.1 Présentation et dépôt du Règlement 2020-154 Relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES
PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE
RÉSOLUTION - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2020

2020.05.79

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 avril 2020, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 avril 2020.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.80

RÉSOLUTION- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE L'AÉROPORT À LA MACAZA

CONSIDÉRANT le mauvais état du chemin de l'Aéroport;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée et obtenue par la Municipalité en collaboration avec la MRC d'Antoine-Labelle au programme d'aide à la voirie locale volet *Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) pour les travaux de réfection du chemin de l'Aéroport;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation du Ministère des Transports d'une aide financière correspondant à 90% du coût des travaux pour la réfection du chemin de l'Aéroport sur environ 1.4 kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offre du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise Excavation Boldex Inc. au montant de 581 218.17\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise Infratek Construction au montant de 550 501,45\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise Pavages Multipro au montant de 522 000\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise LEGD Inc. au montant de 439 040,21\$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise Uniroc Construction Inc. au montant de 398 179.24\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire était l'entreprise Uniroc Construction Inc;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de réfection du chemin de l'Aéroport à l'entreprise Uniroc Construction Inc. au montant de 398 179.24\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte Surplus accumulé non affecté portant le numéro de folio 55-99100.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.81

RÉSOLUTION – OCTROI D’UN CONTRAT DE SURVEILLANCE DU CHANTIER DE RÉFECTION DU CHEMIN DE L’AÉROPORT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera à la réfection du chemin de l’Aéroport sur environ 1.4 kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s’assurer du bon déroulement des travaux du chemin de l’Aéroport;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à plusieurs entreprises de soumettre une offre de services;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de Solmatech au montant de 9 591\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de Laurentides Experts au montant de 15 000\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphael Ciccariello
Et résolu à l’unanimité

D’OCTROYER le contrat de surveillance du chantier de réfection du chemin de l’Aéroport de La Macaza à l’entreprise Solmatech au montant de 9 591\$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée Surplus accumulé non affecté portant le numéro de folio 55-99100.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.82

RÉSOLUTION – OCTROI D’UN CONTRAT DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE L’AÉROPORT À LA MACAZA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera à la réfection du chemin de l’Aéroport sur environ 1.4 kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s’assurer de la qualité des matériaux utilisés pour la réfection du chemin de l’Aéroport;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à plusieurs entreprises de soumettre une offre de services;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de ABS au montant de 11 280.40\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de DEC Enviro au montant de 11 530\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de Solmatech au montant de 11 249\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault

Et résolu à l’unanimité

D’OCTROYER le contrat de contrôle de la qualité des matériaux de la réfection du chemin de l’Aéroport à La Macaza à l’entreprise Solmatech au montant de 11 249\$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée Surplus accumulé non affecté portant le numéro de folio 55-99100.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.83

RÉSOLUTION – DÉSIGNATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU’EN vertu de l’article 116 du code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l’absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait adopté, en novembre 2019, la résolution 2019-11-214 nommant monsieur le conseiller Christian Bélisle maire suppléant pour une période de six mois;

CONSIDÉRANT QUE ladite période de six mois est terminée;

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle

Et résolu à l’unanimité

DE NOMMER monsieur Pierre Rubaschkin comme maire suppléant pour une période de six mois ainsi que comme représentant substitut de la Municipalité auprès de Tricentris, de la RIDR et de la RCER.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.84

RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA DÉPENSE POUR LE PERMIS ANNUEL DE VENTE DE LA CUISINE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE les membres de la cuisine collective planifient, coordonnent et assument la gestion de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité apporte un soutien administratif à la cuisine collective de La Macaza pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser ses activités d'autofinancement en vendant des repas cuisinés, la cuisine collective doit avoir un permis de vente de restauration de vente au détail du MAPAQ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dépense de 460\$ pour l'achat d'un permis annuel de vente de restauration de vente au détail.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte Dépenses divers cuisine collective portant le numéro de folio 02-701-21-340.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.85

RÉSOLUTION – APPROBATION DE L'ACHAT D'UN CONGÉLATEUR COMMERCIAL POUR LA CUISINE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE les membres de la cuisine collective planifient, coordonnent et assument la gestion de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité apporte un soutien administratif à la cuisine collective de La Macaza pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser ses activités d'autofinancement, la cuisine collective doit s'équiper d'un congélateur commercial;

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dépense de 3 857.41\$ pour l'achat d'un congélateur commercial à l'entreprise Groupe Protec.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte Dépenses divers cuisine collective portant le numéro de folio 02-701-21-340.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.86

RÉSOLUTION – SOUTIEN COMMUNAUTAIRE ET DON DES POURBOIRES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a procédé par décret à l'identification des mesures essentielles pour les municipalités dans le cadre de la pandémie de coronavirus;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures essentielles consistent principalement à l'entretien et au maintien en bon état des infrastructures de la Municipalité, telles que les routes et les bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait un appel à tous pour mettre en place des actions visant l'entraide;

CONSIDÉRANT QUE dans l'organisation du travail des cols bleus, des heures étaient disponibles pour effectuer du soutien communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les besoins identifiés pour du soutien communautaire à La Macaza étaient principalement la livraison de biens essentiels aux personnes vulnérables et isolées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut encourager la cuisine collective de La Macaza;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphael Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

DE REMETTRE les pourboires reçus dans le cadre des livraisons de biens essentiels durant la pandémie de coronavirus à la cuisine collective de La Macaza.

ET

D'ABROGER la résolution 2020-04-68.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.87

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE QUATRE ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité opère une station de lavage d'embarcation;

CONSIDÉRANT les besoins habituels de la Municipalité à la voirie et à l'horticulture en saison estivale;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER aux embauches suivantes pour la saison estivale 2020 au titre de « personnes salariées étudiantes » selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur :

Alexane Robitaille : horticulture et préposée à la station de lavage;

Arnaud Dugrosprez : voirie et préposé à la station de lavage;

Jérémy Plouffe : préposé à la station de lavage;

Audrey Lebeau : préposée à la station de lavage;

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.88

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT SCFP – SECTION LOCALE 5128 CONCERNANT LES TÂCHES À L'AQUEDUC

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite rapatrier à l'interne les tâches liées au suivi de l'aqueduc;

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la lettre d'entente avec le Syndicat SCFP –Section locale 5128 relatif aux tâches à l'aqueduc.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.89

TRÉSORERIE
RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer d'avril 2020 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES : 50 519.46\$
REMISES D.A.S. : 27 894.24\$
COMPTES PAYÉS AU 6 MAI 2020 : 26 356.52\$
PAIEMENT AUTOMATIQUE : 7 244.18\$
PRÉLÈVEMENTS : 4 977.33\$
COMPTES FOURNISSEURS : 34 459.83\$
TOTAL : 151 451.56\$

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de mai 2020.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.90

RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA DÉPENSE POUR LA MISE À JOUR DU LOGICIEL COMPTABLE POUR LA TAXATION CTAL

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du projet de déploiement de la fibre optique, qui offrira, entre autres, le service d'internet haute vitesse à chacune des résidences de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est chapeauté par la MRC D'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions doit développer le module «Taxation, perception et comptes clients» de sa solution «AccèsCité Finances»;

CONSIDÉRANT QUE ce développement doit répondre au besoin de facturation du service internet (CTAL) et fera en sorte de recevoir les données provenant de la MRC alimentant chacune des fiches des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE cinq municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle utilisent PG Solutions, dont La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE ces cinq municipalités ont convenu de partager les frais de développement du module «Taxation, perception et comptes clients» de sa solution «AccèsCité Finances»;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la Municipalité de La Macaza sont de 1 610\$;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dépense pour développer le module «Taxation, perception et comptes clients» de sa solution «AccèsCité Finances» par PG Solution au coût de 1 610\$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte Services professionnels- Autres portant le numéro de folio 02-130-00-415.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)

2020.05.91

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANCIS BOUSSAROQUE COMME JOURNALIER SAISONNIER À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT les besoins accrus de la Municipalité au printemps et en été, en lien avec les travaux de voirie, l'ouverture de la station de lavage et l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ressources humaines ont procédé à des entrevues et font une recommandation au conseil;

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER monsieur Francis Boussaroque au poste de journalier saisonnier à la voirie.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.92

RÉSOLUTION – MANDAT DE TRAPPAGE POUR LA SAISON 2020

CONSIDÉRANT la responsabilité de la Municipalité en lien avec les bris aux infrastructures que peuvent causer des castors;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a offert à trois entreprises de soumissionner pour un mandat de trappage pour la saison 2020;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le mandat de trappage pour la saison 2020 à monsieur Bernard Gagnon trappeur.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte Gestion des castors portant le numéro de folio 02-460-00-411.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 2020-154 RELATIF À LA PROTECTION DES PLANS D'EAU CONTRE L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION DES PLANTES ET ESPÈCES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le contenu du projet de règlement 2020-154 relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes est présenté et déposé par la directrice générale adjointe madame Caroline Dupuis.

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS
RÉSOLUTION-LEVÉE DE LA SÉANCE

2020.05.93

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 13h40.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beaugard

Étienne Gougoux